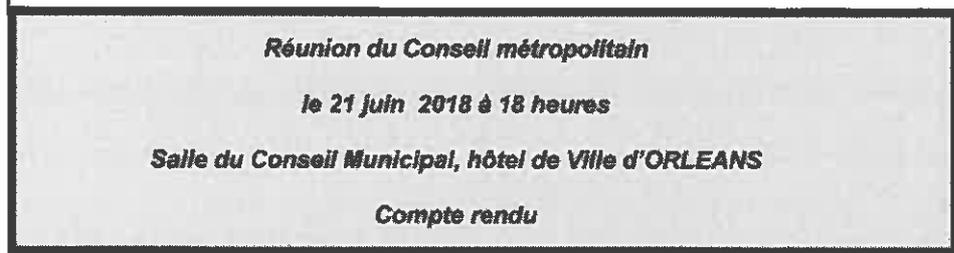


LE PRÉSIDENT



L'an deux mille dix huit, le 21 juin, à 18 heures, le Conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS, salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de M. Olivier CARRE (à l'exception de la question relative au compte administratif où la présidence est assurée par M. Matthieu SCHLESINGER)

Date de la convocation du Conseil métropolitain : 14/06/2018

ÉTAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Mme Marie-Odile CROSNIER, M. Jean-Michel BERNIER

BOU : Mme Michèle BLANLUET

CHANTEAU : M. Jannick VIE, Mme Nadine DUPRE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU, M. Christian BOUTIGNY (jusqu'à 19 h 35)

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES, Mme Virginie BAULINET, M. Rémy RABILLARD

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET, M. Philippe DESORMEAU, M. Anthony DOMINGUES (à partir de 18 h 10), Mme Carole CANETTE (à partir de 18 h 15)

INGRE : M. Christian DUMAS (pouvoir à Mme MAIGNAN jusqu'à 19 h 25 puis présent), Mme Catherine MAIGNAN

MARDIE : M. Christian THOMAS

MARIGNY-LES-USAGES : Mme Claude GRIVE

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER, Mme Cécile ADELLE (jusqu'à 19 h 35)

ORLEANS : M. Olivier CARRE (jusqu'à 19 h 30 et à partir de 19 h 40), M. Serge GROUARD (jusqu'à 20 h 15), Mme Béatrice ODUNLAMI, M. Charles-Eric LEMAIGNEN (de 18 h 10 à 19 h 30 et à partir de 19 h 40), Mme Muriel SAUVEGRAIN, Mme Martine ARSAC, Mme Martine HOSRI (pouvoir à Mme DESCHAMPS jusqu'à 19 h 00 puis présente), M. Michel MARTIN, Mme Florence CARRE, Mme Chantal DESCHAMPS, Mme Stéphanie ANTON (jusqu'à 19 h 15 puis pouvoir à Mme CHERADAME), M. Philippe LELOUP, Mme Muriel CHERADAME, M. François FOUSSIER, M. Philippe PEZET, Mme Béatrice BARRUEL, M. Jean-Luc POISSON, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, Mme Hayette ET TOUMI (à partir de 18 h 40), M. Philippe LECOQ, M. Michel RICOUD

ORMES : M. Alain TOUCHARD, Mme Jeanne GENET

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX, Mme Evelyne SOREAU

SAINT-DENIS-EN-VAL : Mme Marie-Philippe LUBET, M. Jérôme RICHARD (à partir de 18 h 10)

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT, Mme Nelly DASSIS

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE (jusqu'à 18 h 55), Mme Colette MARTIN-CHABBERT (à partir de 18 h 25), Mme Brigitte JALLET, M. Michel DELPORTE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Mme Véronique DESNOUES (jusqu'à 19 h 00), M. Marceau VILLARET, Mme Annie CHARTON

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS, Mme Murielle CHEVRIER (à partir de 18 h 15), Mme Françoise GRIVOTET

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN, Mme Chantal MORIO

SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN, M. Christian FROMENTIN

SEMOY : Mme Pascale LIPIRA, M. Laurent BAUDE

ORLÉANS MÉTROPOLE

ESPACE SAINT MARC - 5, PLACE DU 6 JUIN 1944 - CS 95801 - 45058 ORLÉANS CEDEX 1 - TÉL. 02 38 78 75 75

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à M. Nicolas BONNEAU

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Sophie LOISEAU donne pouvoir à M. Philippe DESORMEAU, Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE donne pouvoir à Mme Marie-Agnès LINGUET

INGRE : M. Philippe GOUGEON donne pouvoir à M. Christian BOUTIGNY jusqu'à 19 h 35

MARDIE : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY donne pouvoir à M. Christian THOMAS

MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT donne pouvoir à Mme Claude GRIVE

OLIVET : M. Philippe BELOUET donne pouvoir à M. Patrick PINAULT, Mme Guylaine MARAVAL donne pouvoir à Mme Cécile ADELLE (jusqu'à 19 h 35), M. Jean-Michel PELLE donne pouvoir à M. Matthieu SCHLESINGER, M. Horace SONCY donne pouvoir à M. Laurent BAUDE

ORLEANS : M. Florent MONTILLOT donne pouvoir à M. Philippe LELOUP, M. François LAGARDE donne pouvoir à M. Serge GROUARD (jusqu'à 20 h 15), M. Thomas RENAULT donne pouvoir à Mme Martine ARSAC, Mme Martine GRIVOT donne pouvoir à M. François FOUSSIER, M. Soufiane SANKHON donne pouvoir à M. Philippe PEZET, Mme Alexandrine LECLERC donne pouvoir à Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. Yann BAILLON donne pouvoir à Mme Béatrice ODUNLAMI, Mme Niamé DIABIRA donne pouvoir à Mme Florence CARRE, Mme Aude DE QUATREBARBES donne pouvoir à Mme Béatrice BARRUEL, M. Philippe BARBIER donne pouvoir à M. Jean-Luc POISSON

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET donne pouvoir à M. Jérôme RICHARD (à partir de 18 h 10)

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO donne pouvoir à M. David THIBERGE (jusqu'à 18 h 55)

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU donne pouvoir à M. Marceau VILLARET, M. Pascal LAVAL donne pouvoir à Mme Véronique DESNOUES (jusqu'à 19 h 00)

SARAN : Mme Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Mme Maryvonne HAUTIN, M. Laurent LHOMME donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

ORLEANS : M. Michel BRARD, M. Jean-Philippe GRAND, Mme Arlette FOURCADE

Mme Stéphanie ANTON et M. DOMINGUES remplissent les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	95
Nombre de délégués en exercice.....	95
Quorum.....	48

VIE INSTITUTIONNELLE

VI 01 - Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil métropolitain du 12 avril 2018.

Le conseil métropolitain a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil du 12 avril 2018.

VI 02 - Vie institutionnelle - Compte rendu des décisions prises et des marchés passés par le président sur délégation du conseil.

Le conseil métropolitain a pris acte des décisions prises ainsi que des marchés passés en vertu de la délégation qui a été accordée au Président par le conseil en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

VI 03 - Vie institutionnelle - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 31 mai 2018 sur délégation du conseil.

Le conseil métropolitain a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 31 mai 2018 en vertu de la délibération n° 6373 du conseil métropolitain du 22 juin 2017 prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

VI 04 - Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.- Vœu pour soutenir le déroulement des épreuves hippiques à Lamotte-Beuvron.

Le conseil métropolitain a apporté son soutien à la candidature de la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et a émis le vœu que cette candidature soit retenue par le comité d'organisation Paris 2024.

RESSOURCES

RESS 01 - Finances - Compte de gestion 2017 établi par le Trésorier - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a constaté la concordance entre les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice 2017 passées par le Trésorier Principal et les pièces fournies à l'appui tant du budget principal que des budgets annexes assainissement, transports, « Parc technologique Orléans-Charbonnière », Centre de formation d'apprentis, crématorium, pépinières, parkings, port fluvial, marché de gros, ZAC en régie et eau,

- a approuvé les résultats courants des deux sections budgétaires tant pour le budget principal que pour les budgets annexes.

RESS 02 - Finances - Compte administratif 2017 d'Orléans Métropole - Budget principal et budgets annexes - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a désigné M.SCHLESINGER aux fins de présider la séance durant laquelle le compte administratif doit être adopté,

- a approuvé le compte administratif 2017 du budget principal d'Orléans Métropole, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 234 520 232,61 €

- en dépenses : 192 509 244,98 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 42 010 987,63 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2016 pour 401 798,20 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 42 412 785,83 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 88 010 799,37 €

- en dépenses : 104 811 662,01 €

Soit un résultat courant d'investissement de -16 800 862,64 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2016 pour 24 050 445,67 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 40 851 308,31 €.

- a approuvé le compte administratif 2017 du budget annexe assainissement d'Orléans métropole, ainsi que suit :

Section d'exploitation - opérations de l'exercice :

- en recettes : 30 730 771,44 €

- en dépenses : 17 794 817,92 €

Soit un résultat courant d'exploitation de 12 935 953,52 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2016 pour 9 008 955,26 €, l'excédent de clôture de la section d'exploitation s'établit à 21 944 908,78 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 11 665 857,54 €

- en dépenses : 12 232 642,42 €

Soit un résultat courant d'investissement de -566 784,88 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2016 pour 2 908 182,22 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à -3 474 967,10 €

- a approuvé le compte administratif 2017 du budget annexe transports d'Orléans métropole, ainsi que suit :

Section d'exploitation - opérations de l'exercice :

- en recettes : 83 728 386,85 €

- en dépenses : 61 289 117,06 €

Soit un résultat courant d'exploitation de 22 439 269,79 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2016 pour 204 570,59 €, l'excédent de clôture de la section d'exploitation s'établit à 22 643 840,38 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 32 261 983,49 €

- en dépenses : 32 064 625,75 €

Soit un résultat courant d'investissement de 197 357,74 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2016 pour 20 561 177,72 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 20 363 819,98 €

- a approuvé le compte administratif 2017 du budget annexe Parc Technologique Orléans Charbonnière d'Orléans métropole, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 1 032 492,04 €

- en dépenses : 1 029 417,52 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 3 074,52 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2016 pour 1 175 177,91 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 1 178 252,43 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 972 818,35 €

- en dépenses : 518 188,98 €

Soit un résultat courant d'investissement de 454 629,37 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2016 pour 1 294 845,12 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 840 215,75 €

- a approuvé le compte administratif 2017 du budget annexe Centre de Formation des Apprentis d'Orléans métropole, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 3 372 160,51 €

- en dépenses : 3 115 877,92 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 256 282,59 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2016 pour 2 033,84 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 258 316,43 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 1 236 598,60 €

- en dépenses : 1 090 909,64 €

Soit un résultat courant d'investissement de 145 688,96 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2016 pour 438 451,67 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 292 762,71 €

- a approuvé le compte administratif 2017 du budget annexe crématorium d'Orléans métropole, ainsi que suit :

Section d'exploitation - opérations de l'exercice :

- en recettes : 909 452,63 €

- en dépenses : 676 456,95 €

Soit un résultat courant d'exploitation de 232 995,68 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2016 pour 1 059 545,69 €, l'excédent de clôture de la section d'exploitation s'établit à 1 292 541,37 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 118 632,57 €

- en dépenses : 72 306,00 €

Soit un résultat courant d'investissement de 46 326,57 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2016 pour 500 007,99 €, l'excédent de clôture de la section d'investissement s'établit à 546 334,56 €

- a approuvé le compte administratif 2017 du budget annexe pépinières d'entreprises d'Orléans métropole, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 2 441 355,52 €

- en dépenses : 1 861 470,75 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 579 884,77 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2016 pour 110 046,75 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 689 931,52 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 7 628 489,21 €

- en dépenses : 7 917 823,72 €

Soit un résultat courant d'investissement de - 289 334,51 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2016 pour 207 331,62 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 496 666,13 €

- a approuvé le compte administratif 2017 du budget annexe parking d'Orléans métropole, ainsi que suit :

Section d'exploitation - opérations de l'exercice :

- en recettes : 886 214,18 €

- en dépenses : 755 945,00 €

Soit un résultat courant d'exploitation de 130 269,18 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2016 pour 96 986,74 €, l'excédent de clôture de la section d'exploitation s'établit à 227 255,92 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 418 305,00 €

- en dépenses : 368 478,00 €

Soit un résultat courant d'investissement de 49 827,00 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2016 pour 136 568,40 €, l'excédent de clôture de la section d'investissement s'établit à 186 395,40 €

- a approuvé le compte administratif 2017 du budget annexe port fluvial d'Orléans métropole, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 337 108,79 €

- en dépenses : 155 229,29 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 181 879,50 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2016 pour 187 746,39 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 369 625,89 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 158 777,81 €

- en dépenses : 238 491,74 €

Soit un résultat courant d'investissement de - 79 713,93 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2016 pour 117 197,98 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'établit à 196 911,91 €

- a approuvé le compte administratif 2017 du budget annexe marché de gros d'Orléans métropole, ainsi que suit :

Section d'exploitation - opérations de l'exercice :

- en recettes : 41 044,95 €

- en dépenses : 30 865,90 €

Soit un résultat courant d'exploitation de 10 179,05 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2016 pour 104 186,71 €, l'excédent de clôture de la section d'exploitation s'établit à 114 365,76 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 32 013,67 €

- en dépenses : 27 477,67 €

Soit un résultat courant d'investissement de 4 536,00 €

En prenant en considération le déficit reporté de 2016 pour 3 396,67 €, l'excédent de clôture de la section d'investissement s'établit à 1 139,33 €

- a approuvé le compte administratif 2017 du budget annexe ZAC en régie d'Orléans métropole, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 1 298 648,40 €

- en dépenses : 1 298 648,40 €

Soit un résultat courant de fonctionnement à l'équilibre

En prenant en considération l'excédent reporté de 2016 pour 16 335,80 €, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 16 335,80 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 1 270 148,70 €

- en dépenses : 56 999,40 €

Soit un résultat courant d'investissement de 1 213 149,30 €

En prenant en considération l'excédent reporté de 2016 pour 1 707,85 €, l'excédent de clôture de la section d'investissement s'établit à 1 214 857,15 €

- a approuvé le compte administratif 2017 du budget annexe eau d'Orléans métropole, ainsi que suit :

Section de fonctionnement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 17 325 843,53 €
- en dépenses : 8 014 034,99 €

Soit un résultat courant de fonctionnement de 9 311 808,54 €

Section d'investissement - opérations de l'exercice :

- en recettes : 865 714,42 €
- en dépenses : 5 695 259,34 €

Soit un résultat courant d'investissement de - 4 829 544,92 €

Après intégration des résultats du SIAEP Vals de Loire Bionne Cens suite à sa dissolution (10 969,93 € en fonctionnement et 259 166,41 € en investissement), le résultat courant de fonctionnement s'élève à 9 322 778,47 € et résultat courant d'investissement s'élève à - 4 611 451,74 €.

- a constaté, pour l'ensemble des budgets, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement, ainsi qu'au bilan d'entrée et de sortie,

- a reconnu la sincérité des restes à réaliser.

RESS 03 - Finances - Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2017 à la section d'investissement - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé :

- pour le budget principal, l'affectation sur l'exercice 2018, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 40 854 413,13 € et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 1 558 372,70 €,

- pour le budget annexe Assainissement, l'affectation sur l'exercice 2018, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 9 132 469,80 € et l'inscription du solde du résultat d'exploitation en report à nouveau pour un montant de 12 812 438,98 €,

- pour le budget annexe Transports, l'affectation sur l'exercice 2018 en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 22 598 588,18 € et l'inscription du solde du résultat d'exploitation en report à nouveau pour un montant de 45 252,20 €,

- pour le budget annexe Parc technologique Orléans Charbonnière, l'inscription sur l'exercice 2018 du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 1 178 252,43 €,

- pour le budget annexe Centre de Formation des Apprentis, l'inscription sur l'exercice 2018 en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 216 647,71 € et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 41 668,72 €,

- pour le budget annexe Crématorium, l'inscription sur l'exercice 2018 en report à nouveau du résultat d'exploitation pour un montant de 1 292 541,37 €,

- pour le budget annexe Pépinières, l'affectation sur l'exercice 2018, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 666 262,80 € et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 23 668,72 €,

- pour le budget annexe Parkings, l'affectation sur l'exercice 2018, l'inscription du solde du résultat d'exploitation en report à nouveau pour un montant de 227 255,92 €,

- pour le budget annexe Port fluvial, l'affectation sur l'exercice 2018, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 198 683,38 € et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 170 942,51 €,

- pour le budget annexe Marché de gros, l'affectation sur l'exercice 2018 en section d'investissement à l'article 1068 de la somme de 3 396,67 € et l'inscription du solde du résultat d'exploitation pour un montant de 110 969,09 €,

- pour le budget annexe ZAC en régie, l'inscription sur l'exercice 2018 du résultat de fonctionnement en report à nouveau pour un montant de 16 335,80 €,

- pour le budget annexe Eau, l'affectation sur l'exercice 2018, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 4 611 451,74 € et l'inscription du solde du résultat d'exploitation en report à nouveau pour un montant de 4 711 326,73 €.

RESS 04 - Finances - Loi de programmation des finances publiques - Approbation du contrat à passer l'Etat.

Le conseil métropolitain a approuvé le contrat entre l'Etat et Orléans Métropole ayant pour objet de définir les mesures destinées à assurer la compatibilité des perspectives financières de la collectivité avec l'objectif de contribution à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit contrat entre l'Etat et Orléans Métropole.

RESS 05 - Finances - Budget supplémentaire 2018 - Budget principal et budgets annexes - Approbation.

Le conseil métropolitain :

1 – a approuvé le budget supplémentaire du budget principal, pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 141 378 110,74 €, y compris les reports de 2017.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	-5 944 113,00 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 614 000,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	-16 864,00 €	
66 - Charges financières	2 000 000,00 €	
74 - Dotations, subventions et participations		-514 178,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ven		7 349 369,00 €
75 - Autres produits de gestion courante		55 580,00 €
002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE		1 558 372,70 €
023 - Virement à la section d'investissement	5 796 120,70 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 449 143,70 €	8 449 143,70 €

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 8 449 143,70 €, dont 1 558 372,70 € de reprise de l'excédent reporté de 2017 et 6 890 771,00 € de recettes réelles.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 8 449 143,70 € dont 2 653 023,00 € de dépenses réelles et à 5 796 120,70 € de dépenses d'ordre correspondant au virement à la section d'investissement.

Sont inscrits en recettes de fonctionnement :

- Inscription de 5 503 100 € de recettes de refacturation à la mairie d'Orléans, dans le cadre de la mise en place des services communs entre la ville d'Orléans et Orléans métropole à compter du 01/06/2018 et approuvé par délibération du 31/05/2018.
- Inscription complémentaire de 1 094 777 € en recettes / dépenses au titre de l'application du règlement de voirie
- Inscription de 600 000 € en recettes / dépenses, en application de la délibération du 21 décembre 2017 actant le transfert du personnel de l'ESAD dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences à Orléans métropole. Ces frais de personnel feront l'objet d'un remboursement par l'ESAD.

- Inscription complémentaire de 167 000 € liée à l'ajustement des charges d'indirectes 2017 remboursé par les budgets annexes.
- Augmentation de 113 302 €, des recettes de compensations fiscales notifiées pour 2018
- Diminution de la dotation globale de fonctionnement de 597 480 € comprenant une inscription complémentaire de 147 853 € au titre de la dotation d'intercommunalité notifiée pour 2018 et une baisse de 745 333 € au titre de la dotation de compensation notifiée pour 2018

Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :

- Transfert de 7 600 000 € correspondant à l'annulation des annuités liées à la quote-part de la dette correspondant aux transferts de compétences Orléans métropole entre les frais financiers (fonctionnement) et le capital de la dette (investissement). Par délibération du 21 décembre 2017, Orléans métropole a approuvé le transfert des emprunts relatif aux compétences transférées au 01/01/2018. Dans ce contexte, l'annuité de la dette (intérêts et capital) est directement portée par Orléans métropole et non plus remboursée aux communes. Dans ce contexte, les frais financiers sont ajustés pour 2 000 000 € et le capital de la dette pour 5 600 000 €.
- Inscription de 6 064 000 € de dépenses de charge de personnel, dans le cadre de la mise en place des services communs entre la ville d'Orléans et Orléans métropole à compter du 01/06/2018 et approuvé par délibération du 31/05/2018.
- Ajustement de 390 350 € au titre du transfert de biens et d'agents des communes à Orléans métropole (révision des contrats d'assurances, remboursement de transport, formations, études...)
- Inscription de 100 000 € de dépenses complémentaires au titre de la maintenance des poteaux incendie
- Inscription de 81 960 € de dépenses complémentaires au titre de refacturation des locaux mis à disposition par la ville d'Orléans dans le cadre des services communs.
- Diminution de 77 715 € de la participation au SDIS prévue au budget primitif de l'exercice 2018 sur la base du montant notifié.

En conséquence, le virement à la section de fonctionnement est augmenté de 5 796 120,70 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - Dotations, fonds divers et réserves	621 877,00 €	41 439 413,13 €
13 - Subventions d'investissement reçues		159 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 603 500,00 €	1 245 579,88 €
20 - Immobilisations incorporelles	240 000,00 €	
204 - Subventions d'équipement versées	-54 800,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	19 461 565,37 €	3 791 010,00 €
23 - Immobilisations en cours	-14 533 431,79 €	
26 - Participations et créances rattachées à	300 000,00 €	
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	40 851 308,31 €	
458xxx - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	67 900,00 €	67 900,00 €
024 - Produit des cessions		62 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		5 796 120,70 €
TOTAL	52 557 918,89 €	52 561 023,71 €
REPORTS 2017	80 371 048,15 €	80 367 943,33 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	132 928 967,04 €	132 928 967,04 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent 132 928 967,04 €, dont 80 367 943,33 € de reports 2017, 40 854 413,13 € d'affectation de résultat, 5 910 489,88 € de recettes réelles et 5 796 120,70 € de recettes d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement.

En section d'investissement les inscriptions de dépenses s'élèvent à 132 928 967,04 €, dont 80 371 048,15 € de reports 2017, 40 851 308,31 € de reprise du déficit d'investissement 2017, 11 706 610,58 € de dépenses réelles.

Sont inscrits en recettes d'investissement

- 3 791 010 € en recettes et 3 781 052 € en dépenses de crédits d'ajustement de TVA / FCTVA
- Ajustement de 585 000 € de crédits au titre du FCTVA
- 100 000 € de recettes de subvention au titre de l'ANRU 2 - Argonne
- 62 000 € d'ajustement des cessions foncières 2018
- Inscription de 67 900 € au titre d'opérations pour compte de tiers (aides à la pierre...)

Sont inscrits en dépenses d'investissement

- Par délibération du 21 décembre 2017, Orléans métropole a approuvé le transfert des emprunts relatif aux compétences transférées au 01/01/2018. Dans ce contexte, l'annuité de la dette (intérêts et capital) est directement portée par Orléans métropole et non plus remboursée aux communes. Dans ce contexte, le capital de la dette est ajusté pour 5 600 000 €.
- Diminution de 1 224 419 € de dépenses au titre de projets reportés ou annulés (rond point Décathlon, renouvellement des aires de jeux...)
- Inscription de 310 000 € de dépenses complémentaires dans le cadre de l'opération d'extension de la Saussaye pour des études de ZAC ainsi que pour l'implantation d'une nouvelle unité de PRELOCCENTRE.
- Inscription de 630 000 € pour les travaux de réfection des revêtements de chaussées et de trottoirs suite à l'application du règlement de voirie.
- Inscription de 774 500 € pour des acquisitions foncières et droits de préemptions (ANRU 2 et ADELIS)
- Inscription de 300 000 € au titre de l'augmentation du capital de la SEMPAT
- Inscription de 331 652 € dans le cadre des réaménagements de centres techniques à la Source et la Chapelle Saint Mesmin
- Inscription de 138 000 € de participation financière à la ZAC du Clos de l'Aumône à Mardié afin d'améliorer le mode de gestion des eaux pluviales
- Inscription de 140 000 € de dépenses dans le cadre de travaux de requalification de voirie, d'un bassin de rétention des eaux pluviales à Olivet
- Inscription de 120 000 € au titre d'études économiques et urbaines sur la zone d'activité économique des chèvres noires
- Inscriptions de 113 730 € au titre d'acquisition de véhicules pour la gestion de l'espace public
- Inscription de 100 000 € dans le cadre de travaux rue de la Gare dans la ZAC des Varannes
- Inscription de 77 715 € dans le cadre du plan climat

Le virement de la section de fonctionnement est augmenté de 5 796 120,70 €. Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre 2017 est augmenté de 1 243 579,88 €.

2 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe assainissement, pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 33 162 589,64 €, y compris les reports de 2017.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
023 - Virement à la section d investissement	12 472 438,98 €	
014 - Atténuation de produits	340 000,00 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		12 812 438,98 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 812 438,98 €	12 812 438,98 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 12 812 438,98 € correspondant à la reprise de l'excédent reporté de 2017.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 12 812 438,98 € et correspondent au virement à la section d'investissement pour 12 472 438,98 et à 340 000 € au titre du reversement de taxes à l'agence de l'eau.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 640,00 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	500 000,00 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	8 779 850,98 €	
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		9 132 469,80 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-3 170 948,00 €
458xxx - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 144 700,00 €	1 144 700,00 €
001 - Résultat investissement reporté	3 474 967,10 €	
021 - Virement de la section d exploitation		12 472 438,98 €
TOTAL	13 921 158,08 €	19 578 660,78 €
REPORTS 2017	6 428 992,58 €	771 489,88 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	20 350 150,66 €	20 350 150,66 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 20 350 150,66 € et correspondent à 771 489,88 € de reports 2017, 9 132 469,80 € d'affectation de résultats, 1 144 700 € de remboursement dans le cadre d'une opération pour compte de tiers de maîtrise d'ouvrage unique rue de la mairie à Saint de Braye, 3 170 948 € de diminution de l'emprunt d'équilibre et 12 472 438,98 € du virement de la section de fonctionnement.

En section d'investissement, les inscriptions de dépenses s'élèvent à 20 350 150,66 € dont 6 428 992,58 € de reports 2017, 3 474 967,10 € de reprise du déficit d'investissement 2017, 1 144 700 € de travaux réalisés dans le cadre d'une opération pour compte de tiers de maîtrise d'ouvrage unique rue de la mairie à Saint de Braye et 9 301 498,98 € de dépenses réelles.

3 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe transports, pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 45 194 808,19 €, y compris les reports de 2017.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-2 000,00 €	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-41 000,00 €	
011 - Charges à caractère général	43 000,00 €	
023 - Virement à la section d investissement	-3 092 994,52 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	3 138 246,72 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		45 252,20 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	45 252,20 €	45 252,20 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 45 252,20 € correspondant à la reprise de l'excédent reporté de 2017 pour 45 252,20 €.

En section de fonctionnement, les inscriptions de dépenses s'élèvent à 45 252,20 € dont 3 138 246,72 € d'écritures d'ordre d'amortissement et de cessions, ainsi qu'une baisse de 3 092 994,52 € du virement à la section d'investissement en dépenses d'ordre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-1 378 752,20 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-3 000,00 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-109 750,00 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	862 750,00 €	750 000,00 €
001 - Résultat investissement reporté	20 363 819,98 €	
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		23 932 088,18 €
040 - Opérations ordre transfert entre section		3 094 846,72 €
041 - Opérations patrimoniales		43 400,00 €
021 - Virement de la section d exploitation		-3 092 994,52 €
TOTAL	21 113 819,98 €	23 348 588,18 €
REPORTS 2017	24 035 736,01 €	21 800 967,81 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	45 149 555,99 €	45 149 555,99 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 45 149 555,99 €, dont 21 800 967,81 € de reports 2017, 22 598 588,18 € correspondant à l'affectation de résultat, 1 333 500 € d'ajustement du FCTVA ; 750 000 € d'écritures de régularisation de TVA, 3 138 246,72 € d'écritures d'ordre d'amortissement et de cessions, 3 092 994,52 € de baisse du virement à la section d'investissement en recette d'ordre.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 45 149 555,99 €, dont 24 035 736,01 € de reports 2017, 20 363 819,98 € de reprise du déficit d'investissement 2017, 750 000 € d'écritures de régularisation de TVA.

Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre diminue de 1 378 752,20 €.

4 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe Parc Technologique Orléans Charbonnière, pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 2 650 468,18 €, y compris les reports de 2017.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	41 364,84 €	
70 - Produits des services, du domaine et ven		103 300,00 €
002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE		1 178 252,43 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 178 252,43 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	252 800,00 €	252 800,00 €
TOTAL	1 472 417,27 €	1 534 352,43 €
REPORTS 2017	85 035,16 €	23 100,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 557 452,43 €	1 557 452,43 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 1 557 452,43 € et correspondent à la reprise de l'excédent reporté de 2017 pour 1 178 252,43 €, aux reports 2017 pour 23 100 €, à une hausse de recettes de cessions de 103 300 €, et à 252 800 € d'écritures d'ordre de stocks.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 1 557 452,43 € et correspondent aux reports 2017 pour 85 035,16 €, au virement à la section d'investissement pour 1 178 252,43 €, une enveloppe de travaux pour 41 364,84 € et à 252 800 € d'écritures d'ordre de stocks.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées		-338 036,68 €
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	840 215,75 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		1 178 252,43 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	252 800,00 €	252 800,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 093 015,75 €	1 093 015,75 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 1 093 015,75 €, dont 1 431 052,43 € de recettes d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement (1 178 252,43 €) et aux écritures d'ordre de stocks (252 800 €) et une diminution de l'emprunt d'équilibre de 338 036,68 €.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 1 093 015,75 € dont 840 215,75 € de reprise du déficit d'investissement 2017 et 252 800 € d'écritures d'ordre de stocks.

5 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe Centre de Formation d'Apprenti, pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 759 368,15 €, y compris les reports de 2017.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	116 066,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	26 500,00 €	
73 - Impôts et taxes		50 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations		133 016,00 €
002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE		41 668,72 €
023 - Virement à la section d'investissement	42 485,72 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	40 137,00 €	504,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	225 188,72 €	225 188,72 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 225 188,72 €, dont 41 668,72 € de reprise du résultat de fonctionnement 2017, 50 000 € de recettes réelles complémentaires de taxe d'apprentissage, 133 016 € de recettes de participations reçues dans le cadre du financement de formations et 504 € de recettes d'ordre d'amortissement.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 225 188,72 €, correspondant à 116 066 € pour des formations, 26 500 € d'ajustement des charges d'indirectes 2017, 42 485,72 € au titre du virement à la section d'investissement et à 40 137 € de dépenses d'ordre d'amortissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - Dotations, fonds divers et réserves		293 247,71 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		-39 975,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	-1 500,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	120 243,72 €	
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	292 762,71 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section	504,00 €	40 137,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		42 485,72 €
TOTAL	412 010,43 €	335 895,43 €
REPORTS 2017	122 169,00 €	198 284,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	534 179,43 €	534 179,43 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 534 179,43 €, dont 198 284 € de reports 2017, 216 647,71 € d'affectation de résultat 2017, 76 600 € d'ajustement du FCTVA, 42 485,72 € au titre du virement de la section de fonctionnement, 40 137 € de recettes d'ordre d'amortissement et 39 975 € de diminution d'emprunt d'équilibre.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 534 179,43 €, dont 122 169 € de reports 2017, 292 762,71 € de reprise du déficit d'investissement 2017, 118 743,72 € d'investissement au titre de travaux et d'équipements et 504 € de dépenses d'ordre d'amortissement.

6 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe crématorium, pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 2 268 893,30 €, y compris les reports de 2017.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 500,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	1 282 041,37 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		1 292 541,37 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 292 541,37 €	1 292 541,37 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 1 292 541,37 € et correspondent à la reprise de l'excédent de fonctionnement 2017.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 1 292 541,37 € dont 1 282 041,37 de virement à la section d'investissement et 10 500 € d'ajustement des charges d'indirectes 2017.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-852 024,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	722 188,41 €	
001 - Résultat investissement reporté		546 334,56 €
021 - Virement de la section d'exploitation		1 282 041,37 €
TOTAL	722 188,41 €	976 351,93 €
REPORTS 2017	254 163,52 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	976 351,93 €	976 351,93 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 976 351,93 €, dont 546 334,56 € de reprise de l'excédent d'investissement 2017, 1 282 041,37 € d'augmentation du virement à la section d'investissement et une diminution de 852 024,00 € de l'emprunt d'équilibre.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 976 351,52 €, dont 254 163,52 € de reports 2017 et 722 188,41 € de provisions pour travaux.

7 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe pépinières, pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 5 164 931,52 €, y compris les reports de 2017.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
65 - Autres charges de gestion courante	38 668,72 €	
002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE		23 668,72 €
75 - Autres produits de gestion courante		15 000,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	38 668,72 €	38 668,72 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 38 668,72 € dont 23 668,72 € de reprise de l'excédent de fonctionnement 2017, et 15 000 € de recettes de loyers.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 38 668,72 € correspondant à des régularisations de charges.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - Dotations, fonds divers et réserves		666 262,80 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 000,00 €	160 000,00 €
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	496 666,13 €	
23 - Immobilisations en cours	150 000,00 €	
TOTAL	656 666,13 €	826 262,80 €
REPORTS 2017	4 469 596,67 €	4 300 000,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	5 126 262,80 €	5 126 262,80 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 5 126 262,80 € dont 4 300 000,00 € de reports 2017, 666 262,80 € d'affectation de résultat 2017, 150 000 € d'emprunt d'équilibre et 10 000 € d'encaissement de cautions.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 5 126 262,80 € dont 4 469 596,67 € de reports 2017, 496 666,13 € de reprise du déficit d'investissement 2017, 150 000,00 € de travaux complémentaires pour le Lab'O, 10 000,00 € de remboursement de cautions.

8 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe parking, pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 487 120,24 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	100 287,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	126 968,92 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		227 255,92 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	227 255,92 €	227 255,92 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 227 255,92 € et correspondent à la reprise de l'excédent de fonctionnement 2017.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 227 255,92 € et correspondent à l'augmentation du virement à la section d'investissement pour 126 968,92 € ainsi qu'à 100 287 € de régularisation de taxe foncière.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-53 500,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	259 864,32 €	
001 - Résultat investissement reporté		186 395,40 €
021 - Virement de la section d'exploitation		126 968,92 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	259 864,32 €	259 864,32 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent 259 864,32 €, dont 186 395,40 € de reprise de l'excédent d'investissement 2017, 126 968,92 € de recettes d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement et 53 500 € de diminution de l'emprunt d'équilibre.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent 259 864,32 € correspondant à une provision pour travaux.

9 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe port fluvial, pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 477 568,40 €, y compris les reports de 2017.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
023 - Virement à la section d'investissement	168 012,51 €	
002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE		170 942,51 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	2 930,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	170 942,51 €	170 942,51 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 170 942,51 € et correspondent à la reprise de l'excédent de fonctionnement 2017.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 170 942,51 € dont 168 012,51 € d'augmentation du virement à la section d'investissement et 2 930,00 € de dépenses d'ordre d'amortissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
23 - Immobilisations en cours	107 942,51 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		198 683,38 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		-63 000,00 €
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	196 911,91 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		168 012,51 €
040 - Opérations ordre transfert entre section		2 930,00 €
TOTAL	304 854,42 €	306 625,89 €
REPORTS 2017	1 771,47 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	306 625,89 €	306 625,89 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 306 625,89 €, dont 198 683,38 € d'affectation de résultat 2017, 168 012,51 € de recettes d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement, 2 930,00 € de dépenses d'ordre d'amortissement et 63 000 € de réduction de l'emprunt d'équilibre.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 306 625,89 €, dont 1 771,47 € de reports 2017, 196 911,91 € de reprise du déficit d'investissement 2017 et 107 942,51 € d'enveloppe de travaux.

10 - a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe marché de gros, pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 219 933,85 €, y compris les reports de 2017.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
023 - Virement à la section d'investissement	114 365,76 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		114 365,76 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	114 365,76 €	114 365,76 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 114 365,76 € et correspondent à la reprise de l'excédent 2017.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 114 365,76 € et correspondent à la hausse du virement à la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	101 032,09 €	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-9 937,00 €
001 - Résultat investissement reporté		1 139,33 €
021 - Virement de la section d'exploitation		114 365,76 €
TOTAL	101 032,09 €	105 568,09 €
REPORTS 2017	4 536,00 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	105 568,09 €	105 568,09 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 105 568,09 €, correspondant à 1 139,33 € de reprise de l'excédent d'investissement 2017, à 114 365,76 € de recettes d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement et à une diminution de 9 937,00 € de l'emprunt d'équilibre.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 105 568,09 €, dont 4 536,00 € de reports 2017 et 101 032,09 € de provisions pour travaux.

11 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe ZAC en régie, pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 5 118 311,25 €, y compris les reports de 2017.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	1 214 857,15 €	
002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE		16 335,80 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	1 318 410,21 €	2 533 267,36 €
TOTAL	2 533 267,36 €	2 549 603,16 €
REPORTS 2017	51 776,53 €	35 440,73 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 585 043,89 €	2 585 043,89 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 2 585 043,89 € comprenant 16 335,80 € de reprise de l'excédent de fonctionnement 2017, 35 440,73 € de reports 2017 et 2 533 267,36 d'écritures d'ordre de stock de terrains.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 2 585 043,89 €, comprenant 51 776,53 € de reports 2017, 1 214 857,15 € de provisions pour travaux et 1 318 410,21 € d'écritures d'ordre de stock de terrains.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE		1 214 857,15 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	2 533 267,36 €	1 318 410,21 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2 533 267,36 €	2 533 267,36 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 2 533 267,36 €, dont 1 214 857,15 € de reprise de l'excédent d'investissement 2017 et 1 318 410,21 € d'écritures d'ordre de stock de terrains.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent 2 533 267,36 € et correspondent à des écritures d'ordre de stock de terrains.

12 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe Eau, pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 9 683 246,47 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - CHARGES A CARACTERE GENERALE	21 000,00 €	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	130 000,00 €	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	177 000,00 €	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		10 468,00 €
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		4 711 326,73 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	4 393 794,73 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 721 794,73 €	4 721 794,73 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 4 721 794,73 € correspondant à la reprise de l'excédent de fonctionnement pour 4 711 326,73 € et à une recette de reversement de délégation de service public pour 10 468 €.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 4 721 794,73 € comprenant 150 000 € d'annulation sur titres antérieurs, 130 000 € d'ajustements des charges d'indirectes 2017, 48 000 € correspondant à des dépenses diverses (assurances, convention d'occupation ONF...) et 4 393 794,73 € de dépenses d'ordre de virement à la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-2 000,00 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 651 411,00 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-2 299 411,00 €	
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		4 611 451,74 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		350 000,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-4 393 794,73 €
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	4 570 378,51 €	0,00 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		4 393 794,73 €
TOTAL	4 920 378,51 €	4 961 451,74 €
REPORTS 2017	41 073,23 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	4 961 451,74 €	4 961 451,74 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 4 961 451,74 € et correspondent pour 4 611 451,74 € à la reprise de l'excédent d'investissement 2017, au virement de la section d'exploitation pour 4 393 794,73 €, à la réduction de l'emprunt d'équilibre de 4 393 794,73 € et à des subventions d'investissement pour la réhabilitation des réseaux dans le cadre de l'élargissement de l'A10

pour 350 000 €.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 4 961 451,74 € et correspondent à la reprise du déficit d'investissement 2017 pour 4 570 378,51 €, à des travaux de réhabilitation des réseaux dans le cadre de l'élargissement de l'A10 pour 350 000 € et à des reports 2017 pour 41 073,23 €.

13 – a approuvé le budget supplémentaire du budget annexe parc floral, pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 613 291,34 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	-500,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	500,00 €	
75 - Autres produits de gestion courante		806 645,67 €
023 - Virement à la section d'investissement	806 645,67 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	806 645,67 €	806 645,67 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 806 645,67 € et correspondent au reversement par la mairie d'Orléans de l'excédent 2017 du budget parc floral.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 806 645,67 € correspondant au virement à la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
21 - Immobilisations corporelles	244 449,67 €	
23 - Immobilisations en cours	562 196,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		806 645,67 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	806 645,67 €	806 645,67 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes s'élèvent à 806 645,67 € et correspondent au virement de la section de fonctionnement.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 806 645,67 € et correspondent pour 806 645,67 € correspondant à des travaux d'investissement (rénovation des parkings, rénovation des jardins, rénovation du barrage à aiguilles, travaux de voie ferrée,...)

RESS 06 - Finances - Dotation de solidarité communautaire - Montants pour 2018 - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a fixé le montant de la dotation de solidarité communautaire 2018 à 3 775 534 €,
- a conservé inchangés les montants par commune,
- a approuvé les montants de dotation de solidarité communautaire 2018, à imputer en dépenses sur les crédits ouverts au budget principal 2018 – chapitre 014

Répartition DSC 2018	DSC 2018	Pour mémoire DSC 2017
BOIGNY SUR BIONNE	49 869 €	49 869 €
BOU	23 808 €	23 808 €
CHANTEAU	23 808 €	23 808 €
LA CHAPELLE SAINT MESMIN	103 896 €	103 896 €
CHECY	69 922 €	69 922 €
COMBLEUX	23 808 €	23 808 €
FLEURY LES AUBRAIS	275 216 €	275 216 €
INGRE	57 327 €	57 327 €
MARDIE	28 926 €	28 926 €
MARIGNY LES USAGES	38 717 €	38 717 €
OLIVET	196 660 €	196 660 €
ORLEANS	1 731 459 €	1 731 459 €
ORMES	31 579 €	31 579 €
SAINT CYR EN VAL	34 140 €	34 140 €
SAINT DENIS EN VAL	84 061 €	84 061 €
SAINT HILAIRE SAINT MESMIN	30 157 €	30 157 €
SAINT JEAN DE BRAYE	477 322 €	477 322 €
SAINT JEAN DE LA RUELLE	178 162 €	178 162 €
SAINT JEAN LE BLANC	85 002 €	85 002 €
SAINT PRYVE SAINT MESMIN	55 858 €	55 858 €
SARAN	150 739 €	150 739 €
SEMOY	25 096 €	25 096 €
	3 775 534 €	3 775 534 €

RESS 07 - Finances - Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales - Répartition 2018 - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a pris acte que les contributions au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales seront réparties entre Orléans Métropole et ses communes membres selon la règle de droit commun, ainsi que suit :

Répartition du prélèvement 2018	Prélèvement FPIC 2018	Pour mémoire Prélèvement FPIC 2017
Boigny sur Bionne	27 661 €	22 389 €
Bou	6 501 €	5 340 €
Chanteau	11 454 €	8 508 €
Chapelle Saint Mesmin	108 389 €	87 155 €
Chécy	78 415 €	64 045 €
Combleux	6 388 €	5 002 €
Fleury les Aubrais	234 340 €	189 060 €
Ingré	103 021 €	84 299 €
Mardié	22 577 €	16 643 €
Marigny les Usages	13 360 €	9 650 €
Olivet	229 909 €	185 057 €
Orléans	1 427 118 €	1 146 410 €
Ormes	71 237 €	62 379 €
Saint Cyr en Val	48 408 €	39 981 €
Saint Denis en Val	61 782 €	52 369 €
Saint Hilaire Saint Mesmin	23 034 €	18 045 €
Saint Jean de Bray	267 928 €	210 024 €
Saint Jean de la Ruelle	197 764 €	160 463 €
Saint Jean le Blanc	77 076 €	63 230 €
Saint Pryvé Saint Mesmin	49 930 €	39 603 €
Saran	246 575 €	196 310 €
Semoy	36 232 €	30 978 €
Total part communes	3 349 099 €	2 696 940 €
Part Orléans Métropole	1 354 268 €	2 327 225 €
Total Prélèvement	4 703 367 €	5 024 165 €

RESS 08 – Finances - Admission en non-valeur et créances éteintes.

Le conseil métropolitain :

- a pris acte du montant des admissions en non-valeur et des créances éteintes pour le budget principal, le budget annexe assainissement, le budget annexe pépinières et le budget annexe eau :

	Admissions Non valeurs			Créances éteintes		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Budget Principal	909,96	80,20	990,16	2 384,81	472,86	2 857,67
	401,02	80,20	481,22			
	508,94	-	508,94			
Budget Annexe Assainissement	11 511,35	1 106,07	12 617,42	3 907,89	368,99	4 276,88
Budget annexe Pépinières				10 571,30	2 114,26	12 685,56
Budget Annexe Eau	318,93	17,54	336,47			
TOTAL	12 740,24	1 203,81	13 944,05	16 864,00	2 956,11	19 820,11

- a accordé décharge au comptable pour les sommes indiquées ci-dessus.

RESS 09 - Achats - Convention de groupement de commandes passée avec le CCAS d'Orléans, le GIP LOIRE & ORLÉANS ECO et les communes de la métropole - Ajout d'une famille d'achat.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé l'ajout des familles d'achat suivantes à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, le CCAS d'Orléans, le GIP LOIRE & ORLÉANS ECO et les communes de la métropole :

Intitulé Famille	Coordonnateur
Vidéo protection (hors caméras piétons)	Orléans Métropole
Fournitures & Matériels techniques - Outillage	Orléans Métropole
Fournitures & Matériels techniques – Fournitures électriques	Orléans Métropole

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents.

RESS 10 - Ressources humaines – Hydrogéologue agréé - Fixation de taux de vacations - Délibération complémentaire.

Le conseil métropolitain :

- a créé 2 taux de vacations nouveaux :
 - . hydrogéologue agréé à 38,10 € bruts
 - . Manutentionnaire à 12,90 € bruts.
- a approuvé la liste réactualisée des tarifs des vacations en vigueur à la métropole,
- a autorisé le remboursement des frais de dossier et de déplacement de l'hydrogéologue et conformément à la demande de l'Agence régionale de santé et a autorisé Monsieur le Président à signer les décisions de recrutement.

ATTRACTIVITE ET ECONOMIE

AE 01 - Développement commercial - Demande d'extension de la zone touristique d'Orléans - Avis à émettre.

Le conseil métropolitain a émis un avis favorable concernant l'extension de l'actuelle zone touristique à tout le périmètre de l'intra mail tout en y intégrant le centre commercial Place d'Arc et le Musée d'Orléans de la Biodiversité et de l'Environnement.

AE 02 - Développement économique - Soutien à la création d'entreprises - Approbation d'une convention à passer avec l'association Initiative Loiret - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain :

- a décidé d'attribuer à l'association Initiative Loiret, au titre de l'année 2018, une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € ;
- a approuvé la convention d'attribution de subvention correspondante à passer avec l'association Initiative Loiret et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

AE 03 - Développement économique - Association « Open Agrifood Orléans » - Forum Open agrifood 2018 - Approbation d'une convention - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain :

- a décidé de reconduire son soutien à l'association « Open Agrifood Orléans » et a attribué une subvention d'un montant de 25 000 € pour l'organisation du Forum Open Agrifood 2018 ;
- a approuvé la convention correspondante à passer avec l'association « Open Agrifood Orléans » et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

AE 04 - Emploi - Approbation de conventions de soutien à passer avec les associations d'insertion – Attribution de subventions.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé les conventions de soutien à passer avec les associations Nos quartiers ont du Talent, Respire, Les restaurants du cœur du Loiret ;
- a approuvé l'attribution des subventions correspondantes et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les dites conventions.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AT 01 - Politique foncière – Bilan des acquisitions et des cessions immobilières – Exercice 2017.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'exercice 2017 tel que retranscrit dans les tableaux joints à la délibération, documents qui seront joints au compte administratif,
- a pris acte que la mention des dates de signature des actes authentiques de mutation figurant sur les tableaux récapitulatifs annexés à la délibération rend compte de l'intervention des décisions du Président de les signer et assure la publicité de celles-ci à l'égard des tiers à l'acte.

AT 02 - Planification urbaine – Plan local d'urbanisme communal (PLU) - Commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle – Révision allégée n°1 – Bilan de la concertation préalable et arrêt du projet.

Le conseil métropolitain :

- a confirmé que la concertation relative au projet de révision à modalités allégées du PLU s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération en date du 12 juin 2013,
- a tiré le bilan de la concertation avec le public sur le projet de révision allégée du PLU de Saint-Jean-de-la-Ruelle dont la synthèse est annexée à la délibération,
- a arrêté le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme tel qu'il est joint à la délibération,
- a soumis le projet pour avis aux personnes publiques associées et aux communes limitrophes par le biais d'un examen conjoint,
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités liées à ces procédures.

AT 03 - Planification urbaine – Plan local d’urbanisme communal (PLU) – Commune de Mardié – Modification n° 6 – Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le dossier de la modification n° 6 du PLU de la commune de Mardié, tel qu’il est annexé à la délibération et a précisé que conformément à l’article R. 153-20 du code de l’urbanisme, la délibération fera l’objet des mesures de publicité prévues à l’article R. 153-21.

AT 04 - Mobilité – Exploitation du réseau TAO – Convention de délégation de service public passée avec la société KEOLIS SA – Révision des tarifs à compter du 1er juillet 2018 - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé la modification de la gamme tarifaire des transports urbains et autres services de mobilité à compter du 1er juillet 2018.

AT 05 - Mobilité – Parcs de stationnement – Gestion du parking de la gare SNCF de Fleury-les-Aubrais – Convention de délégation de service public passée avec la société Orléans Gestion – Modification de la grille tarifaire – Approbation d’un avenant n° 3.

Le conseil métropolitain a approuvé les termes de l’avenant n° 3 relatif à l’indexation des tarifs prévus au contrat de la convention de délégation de service public pour l’exploitation du parc de stationnement de la gare SNCF de Fleury-les-Aubrais applicable au 1^{er} juillet 2018 et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

TERRITOIRES ET PROXIMITÉ

TP 01 - Pôles territoriaux - Communes de La Chapelle-Saint-Mesmin et Orléans - Financement des travaux nécessaires au regroupement des services métropolitains dans les centres techniques municipaux - Conventions d’offre de concours - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé les conventions d’offre de concours à passer avec les communes de La Chapelle-Saint-Mesmin et Orléans, ayant pour objet le financement de la réalisation de travaux dans les centres techniques municipaux, pour un montant de 56 651,58 € H.T. maximum en ce qui concerne la commune de La Chapelle-Saint-Mesmin, et pour un montant de 275 000 € H.T. maximum en ce qui concerne la commune d’Orléans et a autorisé Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

TP 02 - Espace public – Dénomination des voies - Délégation à donner au bureau.

Le conseil métropolitain en complément des délégations accordées par la délibération n° 6373 du conseil métropolitain du 22 juin 2017 :

- a accordé délégation au bureau pour : « 14- procéder à la dénomination des voies. »

- a modifié en ce sens la délibération n° 6373 du conseil métropolitain du 22 juin 2017, relative aux délégations données par l’organe délibérant au bureau.

DEVELOPPEMENT DURABLE

DD 01 - Eau potable - Dissolution du SIVU des Usages - Reprise de l’actif et du passif - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la reprise au bilan de la métropole de l’actif et du passif du S.I.V.U des Usages après dissolution, par opération d’ordre non budgétaire, ainsi que suit :

	ACTIF NET	CC la Forêt	Orléans Métropole
Immobilisations corporelles	2 464 142,42	1 305 328,55	1 158 813,87
<i>dt CCF</i>	1 046 656,70	1 046 656,70	
<i>dt Orléans Métropole</i>	900 191,58		900 191,58
<i>dt commun</i>	517 294,14	258 671,85	258 622,29
Immobilisations financières	15,24		15,24
TOTAL ACTIF IMMOBIILISE	2 464 157,66	1 305 328,55	1 158 829,11

Créances	48 355,12	48 355,12	-
<i>dt restes à recouvrer 2017</i>	15 211,81	15 211,81	
<i>dt restes à recouvrer 2001-2016</i>	33 143,31	33 143,31	
Disponibilité/trésorerie	200 036,27	200 036,27	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	248 391,39	248 391,39	-

TOTAL ACTIF	2 712 549,05	1 553 719,94	1 158 829,11
--------------------	---------------------	---------------------	---------------------

	PASSIF	CC la Forêt	Orléans Métropole
Dotations / Réserves	2 458 136,02	1 509 989,58	948 146,44
Report à nouveau	112 999,51	6 057,66	106 941,85
Résultat exercice	-	-	-
Subventions	141 413,52	37 672,70	103 740,82
TOTAL FONDS PROPRES	2 712 549,05	1 553 719,94	1 158 829,11

Autres dettes	-	-	-
TOTAL DETTES	-	-	-

TOTAL ACTIF	2 712 549,05	1 553 719,94	1 158 829,11
--------------------	---------------------	---------------------	---------------------

- a autorisé le versement à la communauté de commune de la Forêt d'une somme de 16 571,66 € maximum correspondant à la prise en compte des restes à recouvrer 2001-2016.

DD 02 - Eau potable - Circonstances particulières - Remise gracieuse de dette - Approbation

Le conseil métropolitain a accordé, à titre exceptionnel, une remise gracieuse partielle de dette de la facture d'eau potable d'un montant total de 26 560,48 € HT, soit 28 021,30 € TTC, au bénéfice de la société Barbier location.

DD 03 - Développement durable – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – Mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Val Dhuy Loiret – Approbation d'une convention de participation financière à passer avec l'EP Loire.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé les termes de la convention de participation financière à passer avec l'établissement public Loire, pour la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Val Dhuy Loiret ;
- a approuvé le montant de la participation d'Orléans Métropole s'élevant à 8 546,03 €/an ;
- a approuvé les modalités de versement de la contribution annuelle et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le dit document.

DD 04 - Développement durable – Risques majeurs – Mise à disposition de données relatives aux cavités souterraines situées sous les espaces publics d'Orléans Métropole – Approbation d'une convention à passer avec le BRGM.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention de mise à disposition des données sur les carrières souterraines à passer avec le BRGM, ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles Orléans Métropole et le BRGM échangent les données dont ils disposent concernant les cavités recensées et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

DD 05 – Environnement – Projet de développement d'une production de bio-médicaments par les laboratoires SERVIER INDUSTRIE à Gidy - Avis sur le dossier d'enquête publique.

Le conseil métropolitain a émis un avis favorable sur le projet de développement d'une activité de biotechnologie par les Laboratoires Servier Industrie au 905 route de Saran à Gidy.

A Orléans, le **28 JUIN 2018**

Le Président d'Orléans Métropole


Olivier CARRE



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ORLEANS METROPOLÉ

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil métropolitain lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil d'Orléans Métropole Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle – Hôtel de Ville – Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.